FORMATION CONTINUE 2024 PSE 1 ET PSE 2

Premiers **S**ecours en **E**quipe de niveau 1 et de niveau 2

Recommandation de déc. 2024 - V3 maj 15/01/2026

Public concerné

Toute personne âgée de 16 ans minimum
Prérequis : Être titulaire du PSE1 ou du PSE2.
Accessibilité : Si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre équipe

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures minium en présentiel (1 jours)
Participants : 6 à 18 stagiaires
Tarif : 60 € par personne
Actualisation obligatoire : 6 heures de Formation Continue par an

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique, mannequins d'entrainement (adulte, enfant, nourrisson). Matériels de bilan, de soin, d'immobilisation et relevage. Salle spacieuse, chaises...
Intervenant : 1 à 2 formateurs secourisme à jour de leur Formation Continue PAE FPS

Modalités d'évaluation

Participer à l'ensemble de la session et des phases d'apprentissage. Participation à au minimum une Mise en Situation Professionnelle sur laquelle le candidat sera évalué sur la technicité, sa capacité à travailler en équipe et mettre en oeuvre les conduites à tenir conformément aux recommandations nationales.
Attestation : Formation Continue PSE 1 ou PSE 1 & 2

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques, ...)
Dans nos locaux : aux dates programmées sur notre site internet

Documentation

Chaque participant reçoit :
- 1 attestation de fin de formation
- 1 Attestation de Formation Continue (si validation)

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Mayenne
rue de l'Eglanière, 53940 Saint Berthevin

Tel : 02.43.59.25.38

E-mail : secourisme@udsp53.fr

N° agrément FNSPF : PSE1-1308B75
SIRET : 404 161 705 00037 - Code APE : 8899 B
Organisme de formation enregistré auprès de la Prefecture de la Mayenne sous le numéro 2022-123-01-DSC

Objectifs

La Formation Continue **PSE 1** et **PSE 2** est élaboré chaque année afin de tenir compte des évolutions des recommandations des unités d'enseignement de PSE1 et PSE2. L'objectif est de faire acquérir aux apprenants les nouveautés et les évolutions des techniques et conduite à tenir. Chaque participant suivra la formation en adéquation avec sa qualification.

Déroulé pédagogique

CONFORMEMENT A L'ARRÊTE DU 27 OCTOBRE 2023
Prorogation de la validité des PSE 1 et 2 jusqu'au 31 décembre 2025.
L'UDSP 53 a mis en place un programme de révision interne pour l'année 2024

TITULAIRE DU PSE1

- Les bilans
- L'arrêt cardiaque
- La PLS chez la victime traumatisé et non traumatisé
- Carrefour des techniques en fonction des besoins individuels

TITUALAIRE DU PSE2

- Programme du PSE1
- l'Accident Vasculaire Cérébral
- La douleur thoracique
- L'hypothermie
- Morsures et piqûres d'animaux

Inscriptions

Inscriptions : en ligne sur www.udsp53.fr

Taux d'obtention

Taux de réussites, chiffres 2025 : 100 %

Taux de satisfaction :

★★★★★

4,79/5

Retrouvez notre actualité sur www.udsp53.fr

Suivez-nous @udsp53